



Association Intercommunale
Asse et Boiron



Comité de Direction

Préavis no 02/2024

Budget d'exploitation 2025

Responsable : Anthony Hinder

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Introduction

Conformément à l'article 93a de la loi du 28 février 1956 sur les communes et associations de commune (LC) ; aux articles 5 et 6 du règlement du 14 décembre 1979 – état au 01.07.2006 - sur la comptabilité des communes et associations de commune (RCCom) et aux dispositions des statuts de l'Association Intercommunale Asse et Boiron, le CoDir établit le budget d'exploitation et celui-ci doit être approuvé par le Conseil Intercommunal avant le 30 septembre.

Rappel

Le budget 2025 a été établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération "MCH2" pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Pour notre association qui gère des bâtiments et infrastructures scolaires, une piscine à Chésereux, la comptabilité se forme sur trois classifications fonctionnelles :

- 2 – formation
- 3 – culture, sport et loisirs
- 9 – finance et impôts

Le libellé des titre est normalisé sur le système bancaire, il nous est fortement recommandé.

Budget

Le CoDir vous présente le budget pour l'année 2025 dont le montant total s'élève à CHF 5'325'161.00, CHF 5'349'920.00 pour 2024. Deux rubriques majeures : les amortissements planifiés CHF 1'796'175.00, +2.19% (étude et rénovation salle de gym 1) et la charge d'intérêts CHF 342'681.00, -5.97% pour l'ensemble de avances à terme fixe.

Commentaires

2 – Formation

2170 – Bâtiments scolaires

Bâtiment A-B-C

Nouveauté pour les salaires du personnel, ils sont comptabilisés de manière distincte dans les domaines concernés. Seuls les intérêts et les charges sociales du personnel peuvent être comptabilisés par imputations internes.

L'électricité correspond au tarif négocié en 2021. Le prix du mazout de chauffage se stabilise à CHF 1.10 les 100 litres.

Les néons, et plus précisément les lampes fluorescentes linéaires T5 et T8, sont interdits à la vente et à l'importation en Suisse et dans l'UE dès le mois d'août 2023. La raison : le mercure que contiennent ces lampes fluorescentes. Nous allons procéder en plusieurs étapes pour le remplacement de l'éclairage des bâtiments.

Salles de gym 1-2-3

L'électricité correspond au tarif négocié en 2021. Le prix des pellets de chauffage se stabilise à CHF 460.00 le m3.

La répartition des charges de sports aux communes est définie selon la convention entre l'AIAB et l'AEE. Cette convention tient compte du temps d'utilisation par le scolaire et les sociétés civiles, soit respectivement : 9h30 et 5h. L'AEE prend en charge le total des amortissements et des intérêts. Le solde des charges est réparti selon les heures d'utilisation.

Restaurant et bibliothèque scolaire

L'électricité correspond au tarif négocié en 2021. Le prix des pellets de chauffage se stabilise à CHF 460.00 le m3.

Un dernier contrat de maintenance pour les gaines d'extraction monobloc de la cuisine sera établi.

Pavillon

Le pavillon sert pour l'UAPE et une classe spécialisée.

Bâtiment swisscom - terrain

On trouve uniquement les charges liées à l'achat du terrain, le bâtiment en lui-même est intégré au restaurant et bibliothèque scolaire.

Place de sports

La place de sports tient toutes ses promesses, elle est utilisée par les écoles, les sociétés sportives et la population d'Asse et Boiron à satisfaction. Le site doit être surveillé en dehors des périodes scolaires, des personnes non autorisées utilisent les installations au détriment des habitants Asse et Boiron, des problèmes ont été signalés à plusieurs reprises ; ces charges sont dévolues uniquement aux communes. La répartition des charges de sports aux communes est faite selon les mêmes critères que pour les salles de gym.

Parking – CSBC

Le parking a été séparé du terrain du CSBC.

Terrain CSBC

Il s'agit du bien fonds des structures scolaires, et en particulier l'entretien des espaces verts et surfaces récréatives. Notre véhicule actuel est hors d'usage, la transmission hydraulique a lâché. Nous avons besoin d'un véhicule solide et muni d'une cabine pour effectuer le déneigement et bien sûr la tonte.

2199 – Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs

Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs

Dans cette fonction, on retrouve le législatif, l'exécutif et l'administration en général.

21996 - Service informatique

Le personnel actuel de l'administration est aussi employé par des communes membre de l'AIAB et ces communes mettent à disposition leurs ressources informatiques : hébergement, programmes comptables et salaires sans rémunération. Un accord tacite entre le boursier et les fournisseurs nous a garanti la gratuité, ce ne sera plus le cas lors du départ à la retraite de la secrétaire et du boursier en 2027.

L'AIAB doit avoir ses propres ressources informatiques et adresses mails dédiées, cela permettra d'ouvrir ces fonctions à des personnes hors séraïl communal.

Ajout d'une part salariale pour la création d'un service informatique, exigence MCH2.

3 – Culture, sport et loisirs

3290 – Culture, non mentionné ailleurs

Culture, non mentionné ailleurs

Dans cette fonction, on trouve les réceptions.

3410 – Sports et Loisirs

Piscine

L'électricité correspond au tarif négocié en 2021. Les installations techniques datent de 2008 et certaines d'entre-elles doivent être révisées et remplacées (selon notre prestataire Clensol SA qui nous a fourni un

rapport sur le suivi de nos installations) : système UV, pompes doseuse, conduites chimiques, pompes de circulation, pompes d'animation, soufflant de lavage des filtres

Parking – piscine

Rien de particulier

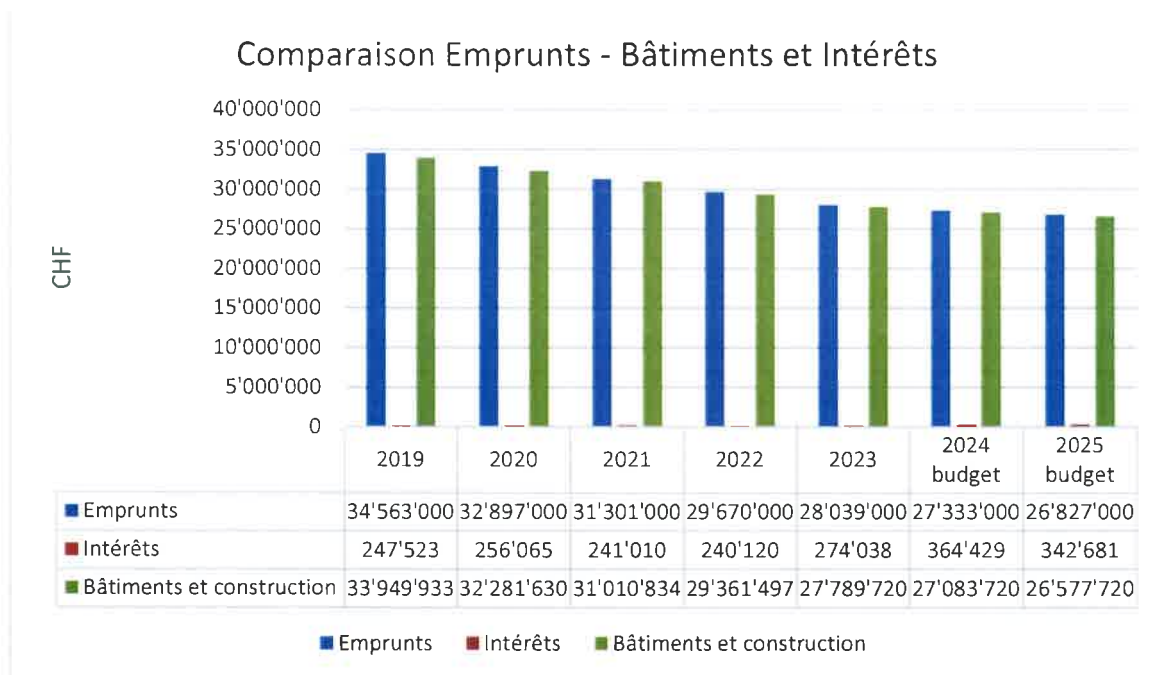
9 – Finances et impôts

9610 – Intérêts

Intérêts

Le refinancement des deux ATF arrivées à échéance en 2024 a été négocié en dessous du taux de 2,2% prévu lors du budget 2024, respectivement 1.62% et 1.45%. Une nouvelle ATF doit être contractée pour la rénovation de la salle de gym, les charges de cette ATF sont incluses dans le budget.

Les intérêts sont imputés aux domaines concernés selon la valeur au bilan au 31 décembre de l'année comptable.



Frais bancaires

Frais et commissions bancaires

9710 - Redistributions

Redistributions

Produits sur la taxe CO2.

9900 – Postes non ventilables

Parts aux revenus des communes, autrement dit, la participation des communes.

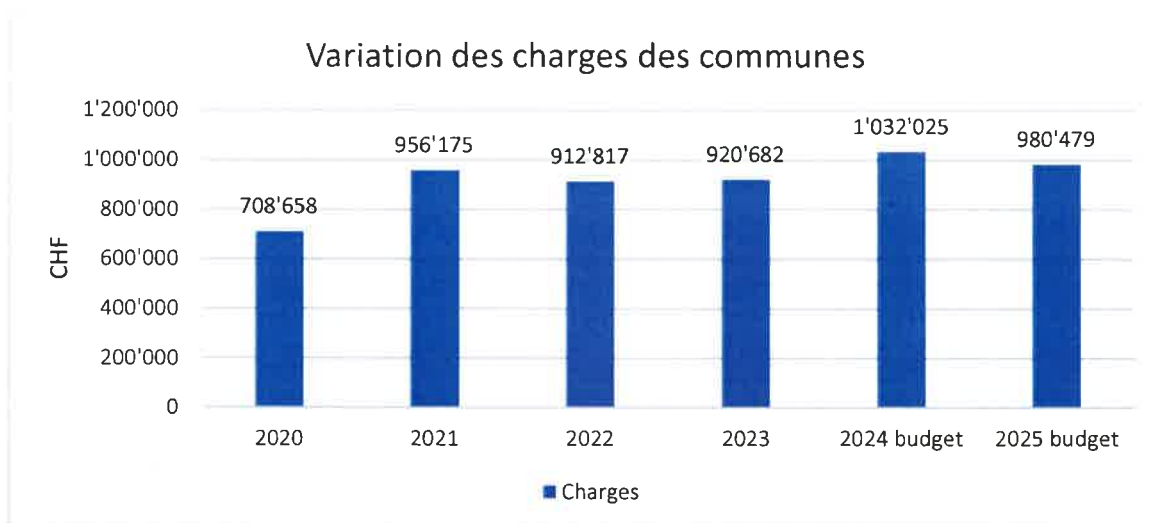
Commentaires

Le budget n'amène pas d'autres commentaires particuliers. Des renseignements complémentaires sont donnés pour les rubriques ayant subi des modifications significatives dans le budget 2025.

Répartitions des charges

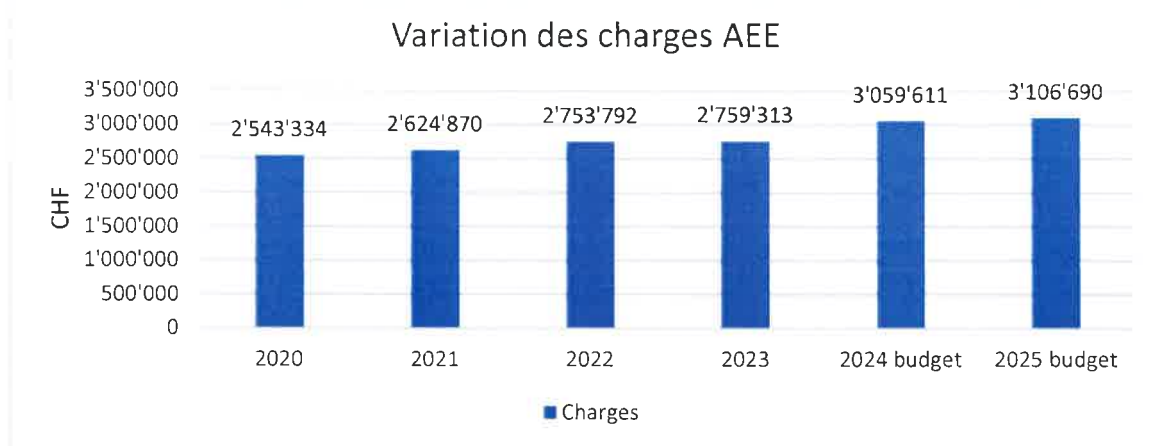
Communes Asse et Boiron

Titres	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Halles de gym 1-2-3	85'720.00	91'305.00	49'041.22
Place de sports	22'104.00	37'300.00	17'971.70
Administration	52'644.00	54'894.00	44'528.50
Finance/service informatique	43'711.00	15'716.00	16'368.19
Culture - réception	2'000.00	2'000.00	0.00
Piscine	750'391.00	806'681.00	773'947.51
Parking piscine	20'409.00	20'629.00	18'824.95
Finances / Impôts	3'500.00	3'500.00	0.00
Total	980'479.00	1'032'025.00	920'682.07
Diminution du budget	-4.99%		
Augmentation budget-comptes	6.49%		



Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron

Titres	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Bâtiments A-B-C	1'362'083.00	1'355'784.00	1'225'045.55
Halles de Gym 1-2-3	650'475.00	623'695.00	491'853.00
Restaurant / médiathèque	781'059.00	790'738.00	766'530.79
Pavillon	21'755.00	21'385.00	17'591.30
Place de sports	109'842.00	105'943.00	106'647.75
Parking CSBC	23'860.00	24'091.00	0.00
Terrain CSBC	157'616.00	137'975.00	151'644.80
Total	3'106'690.00	3'059'611.00	2'759'313.19
Augmentation du budget	1.54%		
Augmentation comptes-budget	12.59%		



Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Asse et Boiron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Asse et Boiron

- Dans sa séance du 10 septembre 2024 ;
- Vu le préavis du CoDir N° 02/2024 "Budget d'exploitation 2025" ;
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

- D'accepter le budget d'exploitation 2025 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de Direction dans sa séance du 6 août 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal Asse et Boiron.

Annexe : budget 2025 / plan de dépense d'investissement

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION :

Le Président : S. Melly

Le Secrétaire : M. Bardel